



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de l'assemblée ordinaire tenue le 5 mars 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**Règlement numéro 11850-2019 abrogeant le Règlement 10310-2011, déléguant le pouvoir de former tout comité de sélection, d'utiliser ou non un système de pondération et d'évaluation des offres lors d'un processus d'appel d'offres ainsi que d'autoriser le lancement des appels d'offres, dans le but de prévenir les situations de conflits d'intérêts soit, entre autres, en déléguant le pouvoir de former tout comité de sélection, d'utiliser ou non un système de pondération et d'évaluation des offres lors d'un processus d'appel d'offres ainsi que d'autoriser le lancement d'appels d'offres au directeur général.**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 6 mars 2019.

Jacques Arsenault  
Greffier